

2015-05-061-DR/CPA



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 1.1.9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2015

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA LOCATION DE VEHICULES

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU

ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS
Mme PICAT
M. POULAERT
Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 28



2015-05-061-DR/CPA - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA LOCATION DE VEHICULES

Monsieur le Maire propose de regrouper en un seul contrat l'ensemble des locations de véhicules sans chauffeur pour les services municipaux de Tarnos et le Centre Communal d'Action Sociale.

Il est donc nécessaire de procéder à la constitution d'un groupement de commandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour des locations de véhicules de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos

DELIBERE

DÉCIDE de procéder à la constitution du groupement de commande pour la location des véhicules.

Ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer et signer les marchés et de procéder à leur exécution, ainsi que les avenants s'y rattachant. Il permettra en outre de relancer une procédure sous forme d'appel d'offre ouvert ou marché négocié dans le cas où la procédure serait déclarée infructueuse par la commission d'Appel d'Offres;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commande ainsi constituée

PRÉCISE que M. le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

PRÉCISE que les dépenses résultant des contrats de location seront inscrites aux Budgets de la Commune et du CCAS

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2015

Le Maire

